

Switzerland-Winterthur: Motorway construction works

OJ S 234/2014 04/12/2014

Contract notice

Works

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Office fédéral des routes (OFROU), division infrastructure routière, filiale de Winterthur

Postal address: Grüzefeldstrasse 41

Town: Winterthur

Postal code: 8404

Country: Switzerland

Contact person: Offre: N07/76 Winterthur-Kreuzlingen, rénovation du revêtement

E-mail: beschaffung.winterthur@astra.admin.ch

Additional information can be obtained from:

Official name: Office fédéral des routes (OFROU), division infrastructure routière, filiale de Winterthur

Internet address: http://www.simap.ch/shabforms/servlet/Search?NOTICE_NR=845731

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: Office fédéral des routes (OFROU), division infrastructure routière, filiale de Winterthur

Postal address: Grüzefeldstrasse 41

Town: Winterthur

Postal code: 8404

Country: Switzerland

For the attention of: Offre: N07/76 Winterthur-Kreuzlingen, rénovation du revêtement – Ne pas ouvrir – dossier d'offre

I.2. Type of the contracting authority

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.3. Main activity**I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities****Section II: Object of the contract**

II.1. Description**II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority**

N07/76 Winterthur-Kreuzlingen, rénovation du revêtement.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Works

Execution

Main site or place of performance: Route nationale N07/76 Attikon à Kreuzlingen (frontière).
NUTS code

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Des mesures de rénovation sont prévues sur la voie de circulation entre juin 2015 et la fin septembre 2015 sur la N07 entre Attikon et la frontière à Kreuzlingen. Il s'agit principalement des mesures suivantes:

Remplacement du revêtement de la voie normale et de dépassement (env. 180 000 m²):

- 2 voies de circulation, km 5 500 à 7 000,
- 2 voies de circulation, km 7 500 à 8 000,
- 2 voies de circulation, km 10 000 à 14 000,
- 2 voies de circulation, km 16 800 à 18 000,
- 2 voies de circulation, km 33 400 à 34 200,
- voie de circulation Kreuzlingen, km 9 400 à 10 000,
- voie de circulation Kreuzlingen, km 14 000 à 16 800,
- voie de circulation Kreuzlingen, km 28 000 à 29 000,
- voie de circulation Winterthour, km 25 000 à 28 000.

Balisage provisoire et définitif (longueur de la voie de circulation N07 env. 22 km).

- balisage provisoire pour la phase de chantier, plastique à froid structuré à 2 composants, orange,
- balisage définitif: plastique à froid structuré à 2 composants, blanc.

Ouvrages d'art:

- remplacement partiel des joints latéraux sur les ouvrages d'art dans le périmètre de remplacement du revêtement,
- remplacement des joints de chaussée en élastomère existants sur le pont BW 743.

Voie de circulation en béton du poste-frontière communautaire de Kreuzlingen (env. 1 500 m²):

- remplacement de la voie de circulation en asphalte existante par une voie de circulation en béton au niveau des voies d'entrée et de sortie vers les centres pour poids lourds en direction de la Suisse et de l'Allemagne

La rénovation du revêtement sur la N07 est effectuée en dehors des heures de pointe dans le cadre d'un travail à deux équipes avec système de guidage du trafic 2/1. Pendant les heures de pointe, les travaux doivent être interrompus et tous les appareils, aménagements et installations doivent être enlevés du chantier. Un guidage du trafic 2/2 est mis en place pendant les interruptions du travail lors des heures de pointe.

Les travaux sur les joints de chaussée et les travaux de balisage doivent également être effectués lors des phases de trafic correspondantes des étapes liées au revêtement.

II.1.6. CPV code(s)

45233110 Motorway construction works

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Start 1.6.2015. Completion 30.9.2015

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Selon le chiffre 4 du contrat prévu.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Coûts à inclure dans le prix offert: dans les 30 jours suivant la réception de la facture à l'OFROU.

Coûts à inclure dans le prix offert: la rémunération et les prix couvrent toutes les prestations figurant dans les documents d'appel d'offre et nécessaires à l'exécution du contrat.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Admises, à condition qu'un soumissionnaire assume la direction technique et administrative, et qu'il indique les partenaires impliqués.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: yes

Description of particular conditions: Conditions générales de participation: selon les explications fournies dans le cahier des charges.

Sous-traitance: admis, à condition qu'ils ne fournissent pas plus de 50 % des prestations totales.

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Critères d'aptitude:

Les entreprises économiquement et techniquement aptes à assumer le mandat, et pouvant apporter la preuve de leur aptitude sont invitées à déposer une offre en CHF.

CQ1: aptitude technique.

CQ2: aptitude économique/financière.

CQ3: système de gestion de la qualité/certification.

CQ4: aptitude technique des personnes clés: référence de la personne clé (contremaître).

CQ5: preuve de disponibilité: disponibilité des personnes clés.

Justificatifs requis:

Les justificatifs/attestations suivants doivent être joints au dossier d'offre (prédéfini), faute de quoi celle-ci ne pourra pas être prise en considération:

CQ1: 1 référence du soumissionnaire d'une complexité comparable relative à l'exécution d'un projet comparable avec le mandat prévu.

CQ2: chiffre d'affaires annuel du soumissionnaire > 2 fois le chiffre d'affaires du mandat.

CQ3: certification ISO 9001 pour au moins l'entreprise chef de file.

CQ4: 1 projet de référence pour la personne clé (contremaître) au même poste ou à un poste de suppléant présentant une complexité comparable et relevant de la même spécialité.

CQ5: confirmation de la capacité du personnel clé [contremaître (chef de chantier), contremaître revêtement en chef et contremaître voie de circulation en béton].

III.2.3. Technical and professional ability

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Criteria below

1. CA1: prix

2. CA2: contenu/qualité des documents soumis

3. CA3: programme détaillé

4. CA4: qualité, plausibilité du programme des travaux avec les déroulements des travaux

6. Évaluation du prix

7. La note maximale (5) est attribuée à l'offre révisée au prix le plus bas. Les offres, dont le prix est supérieur de 30 % ou plus à celui de l'offre la plus basse obtiennent la note 0. Entre 2

8. L'évaluation est linéaire (arrondi à 2 points après la virgule). Les éventuels escomptes proposés ne sont pas pris en compte lors de l'évaluation des prix.

9. Notation des autres critères de qualité

10. L'évaluation est toujours indiquée au moyen des notes 0 à 5

11. 0 = évaluation impossible; aucune information

12. 1 = critère très mal rempli; informations insuffisantes et incomplètes

13. 2 = critère mal rempli; informations sans lien suffisant avec le projet

14. 3 = critère rempli de manière normale, moyenne; qualité moyenne correspondant aux exigences de l'appel d'offres

15. 4 = critère rempli de manière satisfaisante; très bonne qualité

16. 5 = critère rempli de manière très satisfaisante; excellente qualité, contribution très importante à la réalisation de l'objectif

17. Si un critère principal est composé de sous-critères, ceux-ci sont notés. Le nombre de points du critère est obtenu à partir la somme des notes des sous-critères, multipliée par leur pondération

18. Total des points: somme des notes multipliée par leur pondération (total maximal: 5 x 100 = 500)

IV.2.2. Information about electronic auction

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

130079

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

15.1.2015

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

German.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in months: 6 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

VI.2. Information about European Union funds

VI.3. Additional information

Des offres partielles ne sont pas admises.

Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC: aucune.

Conditions générales: selon le contrat prévu.

Négociations: les négociations demeurent réservées. Il n'y aura pas d'enchères inversées ni de négociations sur le prix. Les négociations ultérieures destinées à réviser les offres ou à modifier les prestations pourront avoir une influence sur le prix.

Conditions régissant la procédure: le pouvoir adjudicateur adjuge des marchés publics pour des prestations en Suisse uniquement à des adjudicataires qui garantissent le respect des dispositions sur la protection des travailleurs, les conditions de travail et l'égalité de salaire entre hommes et femmes.

Autres indications: 1. La maturité de réalisation du projet ainsi que la disponibilité des crédits demeurent réservées; 2. L'élaboration des offres n'est pas rémunérée. Les dossiers

correspondants ne sont pas restitués; 3. L'ouverture des offres n'est pas publique; 4. En vertu de l'art. 13, al. 1, let. h, OMP ainsi que de l'art. XV, let. D, AMP, l'adjudicateur se réserve le droit d'attribuer, suivant la procédure de gré à gré, de nouveaux marchés liés au présent marché et similaires à celui-ci. 5. Simultanéité des marchés de construction de l'OFROU: les 2 projets de réfection du revêtement «N04/04 Bargaen-SH» (080430) et «N07/76 Winterthour-Kreuzlingen» (130079) doivent être réalisés entre environ mai et octobre 2015. Les éventuelles directives contraignantes pour les délais pour un projet donné sont contenues dans les dossiers d'appel d'offres et doivent être prises en compte. Les travaux d'entrepreneurs pour les 2 projets de réfection du revêtement «N04/04 Bargaen-SH» (080430) et «N07/76 Winterthour-Kreuzlingen» (130079) sont mis au concours en même temps. Les 2 projets doivent principalement être effectués en travail de nuit. Afin de garantir la disponibilité des personnes clés, du reste du personnel et des machines requises, la règle suivante s'applique: disponibilité/choix du projet: si un soumissionnaire soumet une offre pour les 2 projets et se retrouve deux fois en première position après l'évaluation, il ne reçoit le mandat pour les deux projets que si la disponibilité des personnes clés, du reste du personnel (en cas d'utilisation des mêmes personnes) et des machines requises peut être prouvée pour les 2 projets. Dans le cas contraire, il reçoit le mandat pour le projet présentant le plus grand écart de points avec le deuxième. Si la différence de points est identique, le soumissionnaire a le choix. Le choix doit être fait pendant la phase de soumission des offres. Priorité contraignante pour les projets (à n'indiquer qu'en cas de soumission d'offres pour les projets):

- N04/04, Bargaen-SH, réfection du revêtement,
- N07/76 Winterthour - Kreuzlingen, réfection du revêtement.

La preuve de la disponibilité peut être apportée de différentes manières (liste non exhaustive):

- programme des travaux (p.ex. programme des travaux séparé avec représentation des 2 projets),
- explications claires et compréhensibles. En cas d'utilisation de différentes personnes (personnes clés et personnel autre) dans les 2 projets, il suffit de prouver que les machines requises sont disponibles.

www.simap.ch

Indication des voies de recours: conformément à l'art. 30 LMP, la présente publication peut être attaquée, dans un délai de 20 jours à compter de sa notification, auprès du tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 Saint-Gall. Le mémoire de recours, à présenter en 2 exemplaires, indiquera les conclusions, motifs et moyens de preuve et portera la signature de la partie recourante ou de son mandataire; y seront jointes une copie de la présente publication et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles sont disponibles. Délai de livraison/remarques: dans tous les cas, la variante officielle déposée doit être complète.

Délai de clôture pour le dépôt des offres/remarques: l'offre (dossier de l'offre) doit être remise sous forme papier en double exemplaire et sous forme électronique (sur CD ou DVD) en un exemplaire. Envoi par courrier A (date du cachet apposé par un bureau de poste suisse ou un bureau de poste étranger officiellement reconnu; l'affranchissement par une machine d'entreprise n'est pas reconnu comme cachet postal). Le soumissionnaire doit dans tous les cas pouvoir prouver que l'offre a été déposée dans les délais. Les offres soumises hors délai ne seront pas prises en considération. L'enveloppe doit comporter, en plus de la désignation du projet, l'indication «Ne pas ouvrir – dossier d'offre» bien en évidence. Remise en mains propres: en cas de remise en mains propres, l'offre doit être déposée à la loge de l'OFROU au plus tard à la date indiquée ci-dessus, pendant les heures d'ouverture (horaires: 8:00-12:00 et 13:00-17:00), contre remise d'un accusé de réception (adresse au point 1.2). En cas de remise à une représentation diplomatique ou consulaire suisse à l'étranger, les soumissionnaires étrangers peuvent y déposer leur offre contre remise d'un accusé de

réception, au plus tard à la date mentionnée ci-dessus, pendant les heures d'ouverture.
L'accusé de réception doit alors être envoyé à l'adjudicateur par courriel, au plus tard à la date indiquée. Les offres reçues par fax ou par courriel ne seront pas prises en compte.
Publication de référence nationale: SIMAP de la 1.12.2014, doc. 845731.
Délai souhaité pour poser des questions par écrit: 11.12.2014.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

1.12.2014